



INFORMATIONS, CONDITIONS ET OBLIGATIONS

INSCRIPTION – RÉPIT 2021-2022

INTRODUCTION

Considérant que notre financement initial provient du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, les répits sont offerts en priorité aux résidents de la Gaspésie.

En tout temps, des changements peuvent être apportés au calendrier des séjours 2021-2022. Si cela devait survenir, vous en serez avisés à l'avance.

INSCRIPTION ET FRAIS D'INSCRIPTION

La réservation doit être faite en communiquant directement au secrétariat au 418 364-3131 ou au 1 888 364-6131 ou par courriel à info@lamaisonmaguire.com.

L'inscription au montant de **50 \$** ainsi que la carte de membre au coût de **10 \$** sont payables dès la réservation et ne seront pas remboursées en cas d'annulation du séjour.

Veuillez noter que si vous annulez avec deux (2) semaines d'avis, vous devrez payer 25 % du coût total prévu pour le séjour. Si vous annulez avec une (1) semaine d'avis, vous devrez payer 50 % du coût total du séjour et si vous annulez moins d'une semaine à l'avance, vous devrez payer le coût total du séjour. Dans le cas d'une hospitalisation ou d'une raison médicale avec billet de médecin, les frais de séjour seront annulés.

Les frais de séjour doivent être payés à l'arrivée du participant sauf les ententes déjà en vigueur avec le CISSS de la Gaspésie (CLSC), le curateur public et le Développement social du Nouveau-Brunswick.

Veuillez prendre note que des frais de 1% par mois seront facturés pour les paiements en retard.

Advenant que le séjour soit payé par une des institutions citées précédemment, il serait important que nous en soyons avisés lors de l'inscription du participant et ce, dans le but d'éviter des erreurs au service de la comptabilité et des délais de paiement.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PARTICIPANT

La collecte de données et la fiche d'inscription sont des outils de travail essentiels pour le personnel de la Maison Maguire. Vous devez nous fournir, avec exactitude, tous les

renseignements nécessaires qui nous permettront d'apporter les soins requis aux participants, et ce, en toute sécurité. Si, en raison d'un manque d'informations, un incident ou accident survenait, La Maison Maguire ne se tient en aucun cas responsable. La collecte de données doit être mise à jour aux deux ans ou dès qu'il y a un changement dans la santé du participant.

L'autorisation médicale et l'autorisation de sorties sont essentielles pour nos dossiers. Elles doivent être complétées, signées et retournées dans les plus brefs délais.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Afin de faciliter le service du repas du soir et la cueillette des médicaments, l'heure d'arrivée est fixée à compter de 16 heures le **vendredi**.

L'heure du départ est fixée avant 16 heures le mercredi suivant. Veuillez noter qu'en cas de retard, des frais de 10 \$ par 15 minutes de retard vous seront facturés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Il est obligatoire que tous les documents complétés et signés par la personne responsable nous parviennent le plus tôt possible avec le paiement des frais d'inscription ainsi que les frais d'adhésion ou de renouvellement de la carte de membre. **La réception de ces documents nous confirmera votre réservation précédemment faite par téléphone.** S'il survenait un changement, nous communiquerons avec vous.

Si les séjours précédents n'ont pas été payés en totalité, le participant ne sera pas admissible au séjour avant que le paiement complet des factures en retard soit fait.

OBLIGATIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE

La Maison Maguire peut mettre fin à un répit en cours dans les cas suivants :

- Le formulaire d'inscription a été faussement rempli ou des informations ont été omises volontairement (ex. Troubles graves du comportement non mentionnés et non détaillés).
- Le participant présente des comportements agressifs mettant en danger l'intégrité physique des autres participants ou du personnel de la Maison Maguire, ou a des problèmes importants de désorganisation : AUCUN REMBOURSEMENT.
- Le participant qui arrive à la Maison Maguire avec un problème majeur de santé mentionné ou non mentionné qui nécessite des soins particuliers et/ou à risque de contagions et/ou est incapable de participer aux activités prévues au cours de son séjour : AUCUN REMBOURSEMENT.

- Le participant qui développe un problème de santé qui le rende incapable de participer aux activités prévues au cours de son séjour.

Les documents que nous vous faisons parvenir sont très importants pour nous aider à mieux connaître les participants et à mettre leurs dossiers à jour.

Si le participant utilise le service de transport adapté, lorsque vous connaîtrez la date du séjour, il est de votre devoir de réserver une place en communiquant directement avec le service de transport.

Vous devez être disponible en tout temps durant le séjour du participant pour recevoir un appel téléphonique. Si vous devez vous absenter, vous devez vous assurer que les personnes mentionnées en cas d'urgence sur la fiche d'inscription puissent être rejointes. Dans le cas où La Maison Maguire ne peut vous rejoindre pendant un séjour, pour des raisons de santé, mauvais comportements ou autres, ceci pourrait compromettre la participation future de la personne accueillie à La Maison Maguire. L'organisme peut en tout temps décider de mettre fin au séjour d'un participant pour ces raisons

BON SÉJOUR !